

## **RÉUNION DU CONSEIL 5 JUIN 2023**

Lundi, le 5<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
M. Gérald Bilodeau, conseiller;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Patrice Moore, conseiller;

Est absent :

M. Christian Raby, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 1er mai 2023
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
  - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) Dépôt du rapport de la Mairesse
    - b) Autorisation et mandat à la directrice générale relativement à la vente pour non-paiement des impôts fonciers
    - c) Dépôt de la lettre de départ à la retraite de M. Pierre Frigon
    - d) Approbation des écritures de régularisation
  - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.3. TRANSPORT
  - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
    - a) Mandat accordé à la firme Techni-Consultant pour des services professionnels en assistance technique sur la

stratégie d'économie d'eau potable, bilan annuel de la  
qualité de l'eau potable et le sommaire

5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.6. LOISIR ET CULTURE

5.7. AUTRES

a) Demande de financement du Comité bibliothèque de  
l'école du Versant-de-la-Batiscan

5.8. CORRESPONDANCES

5.9. Compte-rendu des dossiers

5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière  
réunion de la MRC des Chenaux

5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

5.12. Période de questions diverses

5.13. Clôture de la séance

**2023-06-66**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 1ER MAI 2023**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins  
72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance  
régulière du 1er mai 2023 et que ceux qui sont présents déclarent  
l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à  
l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 1er mai  
2023.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2023-06-67**

**4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des  
conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Les  
chèques des déboursés du mois de mai 2023 portant les numéros  
12348 à 12350 pour un montant de 2 752,55 \$, auquel il faut ajouter  
les prélèvements portant les numéros 3343 à 3360 pour une somme  
totale de 21 726,46 \$. Les comptes à payer portant les numéros  
12351 à 12383 inclusivement et totalisant la somme de 31 488 \$.  
Les salaires du mois de mai s'élèvent à 19 275,06 \$. Les listes sont  
conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial  
prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-  
verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5. AFFAIRES NOUVELLES**

## **5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **5.1.a) DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE**

En vertu de l'article 176.2.2. du Code municipal, il y a dépôt du rapport de la Mairesse.

Le rapport est conservé aux archives de la Municipalité comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

**2023-06-68**

### **5.1.b) AUTORISATION ET MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE RELATIVEMENT À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS**

CONSIDÉRANT qu'un immeuble du territoire de notre municipalité sera mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers, le 8 juin 2023;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain autorise Mme Sandra Turcotte à enchérir et à acquérir l'immeuble de notre territoire qui sera vendu par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'aura pas trouvé preneur.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

### **5.1.c) DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉPART À LA RETRAITE DE M. PIERRE FRIGON**

**2023-06-69**

### **5.1.d) APPROBATION DES ÉCRITURES DE RÉGULARISATION**

CONSIDÉRANT que les écritures du journal général doivent être approuvées par la Mairesse ou un membre du conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les écritures 432 à 439 du journal général numéro 13, et les écritures 143 à 148 du journal général numéro 18. Les journaux des écritures sont conservés dans le livre des procès-verbaux comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **5.3 TRANSPORT**

## **5.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

2023-06-70

**5.4.a) MANDAT ACCORDÉ À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc., en date du 27 avril 2023 afin d'accompagner la Municipalité dans son obligation en matière de Stratégie d'économie d'eau potable régie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que cet accompagnement peut être admissible dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 2 450 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense sera payée à même le fonds général, tel que prévu au budget de l'année financière en cours.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**5.6 LOISIR ET CULTURE**

**5.7 AUTRES**

2023-06-71

**5.7.a) DEMANDE DE FINANCEMENT DU COMITÉ BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DU VERSANT-DE-LA-BATISCAN**

CONSIDÉRANT la campagne de financement pour renouveler les installations et les livres de la bibliothèque de l'école du Versant de-la-Batiscan, bâtisse St-Gabriel, organisée par le comité bibliothèque de l'école ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a à coeur l'apprentissage des enfants ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE participer à ce projet en donnant 250 \$ au comité bibliothèque de l'école du Versant de-la-Batiscan.

QUE cette dépense sera payée à même le fonds général de l'année financière en cours.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.8 CORRESPONDANCES**

**5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS**

**5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAU**

**5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

**5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**2023-06-72**

**5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19 h 40.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

---

France Bédard  
Mairesse

---

Sandra Turcotte  
Directrice générale et greffière-  
trésorière